Docusign Envelope ID: 588B545A-E442-4409-9EB9-A986F48C8F64

ABMV

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 10 000 €uros

100 Avenue de la Libération 56300 PONTIVY

890 637 671 RCS LORIENT

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 SEPTEMBRE 2025

La société SAKURA
Société à Responsabilité Limitée au capital de 90 000 €uros
Ayant son siège social à CAMORS (56330) 21 rue du Pont Neuf
Immatriculée au RCS de LORIENT sous le numéro 989 875 893
Représentée par ses gérants Monsieur Jean MOREL et Madame Ana MOREL, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

Associée unique de la Société ABMV

A pris les décisions suivantes portant sur :

- la mise à jour des statuts suite à cession de parts sociales ;
- la nomination de gérants ;
- la constatation de la démission d'un gérant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'Associé unique prend acte de la cession de 8367 parts sociales numérotées 1 à 8367 3 intervenue ce jour entre aux termes duquel :

La société M&B a cédé à la société SAKURA 5 101 parts numérotées de 1 à 5 100 et 7 551

. Monsieur Marc VICHOT a cédé à la société SAKURA 1 633 parts numérotées de 5 101 à 6 325 et de 7 552 à 7 959

. Monsieur Yann AUDIC a cédé à la société SAKURA 1 633 parts numérotées de 6 326 à 7 550 et de 7 960 à 8 367

Docusign Envelope ID: 588B545A-E442-4409-9EB9-A986F48C8F64

décide de modifier comme suite les article 7 et 8 des statuts :

ARTICLE 7 – Apports

Lors de la constitution, il a été apporté une somme de dix mille (10.000) €uros.

ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de dix mille €uros (10 000 €). Il est divisé en dix mille (10 000) parts d'un €uro (1€) chacune, numérotées de 1 à 10 000, entièrement souscrites et libérées, et attribuées en totalité à la société SAKURA.

Deuxième décision

L'associé unique, décide de nommer en qualité de cogérants :

Monsieur Jean MOREL
Demeurant à CAMORS (56330) 21 rue du Pont Neuf
Né le 15 janvier 1984 à AURAY (56400)
De nationalité française

Et
Madame Ana MOREL, née OBREQUE OVANDO
Demeurant à CAMORS (56330) 21 rue du Pont Neuf
Née le 28 avril 1976 à COYHAIQUE (CHILI)
De nationalité chilienne

Et ce, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Monsieur Jean MOREL et Madame Ana MOREL déclarent accepter les fonctions de gérants qui viennent de lui être confiées, et affirment n'être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Docusign Envelope ID: 588B545A-E442-4409-9EB9-A986F48C8F64

Troisième décision

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Fréderic VICHOT de ses fonctions de gérant à effet du 1er octobre 2025.

Quatrième décision

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture.

Pour la société SAKURA

Monsieur Jean MOREL

et Madame Ana MOREL

Signé par :
690BD38A276441B...

DocuSigned by:
254A75AD63AF427...

Monsieur Jean MOREL

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Signé par :
690BD38A276441B...

Madame Ana MOREL

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

DocuSigned by:
254A75AD63AF427...